

### ÉDITO

2026 sous le signe de la liberté responsable

### VOTATIONS DU 8 MARS

Argent liquide : le contre-projet est la bonne résolution  
Nouvelle salve contre le financement de la SSR  
Pour que les jobs d'été continuent d'exister !

### GENÈVE

Un tournant décisif pour la  
politique culturelle à Genève

### INTERVIEW

Olivier Jornot,  
Procureur général

# GRAND FORMAT : SIG

## TARIFICATION DU CHAUFFAGE À DISTANCE ET GOUVERNANCE : LES SIG SOUS LA LOUPE



# Agenda

JANVIER 2026    FÉVRIER    MARS    AVRIL

**31 JANVIER**

**Assemblée des délégués du PLR Suisse**

**19 FÉVRIER**

**Atelier Bilatérales III**  
De 18h30 à 21h  
Lieu à venir

**MARS**

**25 MARS**

**Assemblée des délégués**  
Lieu à venir

**AVRIL**

**21 AVRIL**

**Apéritif de la présidence**  
De 18h30 à 20h  
Lieu à venir

**30 AVRIL**

**Atelier Bilatérales III**  
De 18h30 à 21h  
Lieu à venir

## AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : [www.plr-ge.ch/agenda](http://www.plr-ge.ch/agenda). N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement.

Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

## LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch) si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

# Sommaire

## ÉDITO

P. 3

## GRAND FORMAT : SIG

P. 20

## ACTUALITÉS DU GRAND CONSEIL

P. 26

2026 sous le signe de la liberté responsable

Un monopole qui oblige, une gouvernance à remettre d'aplomb

## INTERVIEW

P. 4

Pour une tarification du chauffage à distance à un prix juste

Olivier Jornot, Procureur général

## VOTATIONS DU 8 MARS

P. 10

### Prises de position

**Votations fédérales**  
Argent liquide : le contre-projet est la bonne résolution à la bonne question

Nouvelle salve contre le modèle de financement de la SSR

**Votation cantonale**  
Pour que les jobs d'été continuent d'exister : votez OUI le 8 mars !

## PLR EN IMAGES

P. 30

Apéritif des vœux du PLR Genève

## GENÈVE

P. 24

La LPCCA, un tournant décisif pour une politique culturelle responsable à Genève

# Édito



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

## 2026 sous le signe de la liberté responsable

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Nous avons entamé 2026 avec un drame bouleversant et un niveau de tensions globales inconnu depuis des décennies. Dans ce contexte, les vœux de santé et de confiance partagés lors de notre soirée annuelle sont d'autant plus justifiés et doivent être réitérés.

Au niveau cantonal, les incertitudes économiques ont conduit le budget 2026 à une situation fortement déficitaire, budget refusé par le parlement. La principale priorité politique de cette nouvelle année sera donc de relever le défi de gestion de nos charges et de permettre de trouver un équilibre pérenne pour les finances cantonales.

Le PLR Genève, par ses conseillères d'État et sa députation, entend y jouer un rôle de premier plan, défendant un contrôle strict des dépenses publiques pour préserver le pouvoir d'achat des Genevois tout en investissant dans les priorités qui sont la sécurité, l'éducation et la santé. La liberté responsable doit permettre de protéger notre démocratie en donnant à

chacun les moyens de réussir, et ceci sans hypothéquer l'avenir de nos institutions.

Nos engagements vont toutefois au-delà des chiffres. Dès mars, nous mobilisons pour les échéances cruciales sur des votations concernant des objets portés par le PLR – objet fédéral sur l'imposition individuelle et objet cantonal sur les jobs d'été, mais également l'élection du procureur général Olivier Jornot face à l'extrême gauche.

Votre énergie, membres et sympathisants, reste notre ciment pour transformer ces combats en victoires collectives.

Le PLR Genève entame 2026 avec une détermination intacte, prêt à transformer les défis en opportunités pour une République prospère et responsable.

Nous vous invitons à poursuivre ce chemin avec méthode et bienveillance, pour une Genève ouverte, sûre et prospère.



**HOMMAGE AUX VICTIMES**  
CRANS-MONTANA



Bonne lecture !

### RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève  
[info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch)

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

### RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · [simone.cartier@plr-ge.ch](mailto:simone.cartier@plr-ge.ch)

### ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique  
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch)

### CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcorso

### CRÉDITS MAGAZINE

Nathan Bugniet - Shutterstock.com;

### MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch) · T 022 818 42 42

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny



## INTERVIEW Olivier Jornot

Procureur général

*Le Procureur général Olivier Jornot est à la tête du Ministère public depuis 2012. Il a modernisé l'institution et amélioré le traitement des affaires, tout en garantissant une application rigoureuse et équitable du droit. Candidat à sa succession, il revient dans cet entretien sur les enjeux judiciaires actuels et les défis qui attendent l'institution.*

### Votre passion pour le poste de Procureur général reste intacte après bientôt 14 ans dans cette fonction pourtant réputée difficile. Pouvez-vous nous expliquer ce « coup de foudre » ?

Par définition, les coups de foudre ne s'expliquent pas ! Si ma passion est intacte, c'est parce que le poste est passionnant. Organiser le Ministère public pour qu'il soit capable, avec 49 procureurs et quelques 160 collaboratrices et collaborateurs administratifs et scientifiques, de traiter 25 000 procédures pénales par année, c'est un défi quotidien. Instruire des procédures pénales complexes, dialoguer avec les autorités politiques, participer à la direction du pouvoir judiciaire dans son ensemble, voilà quelques autres facettes de la fonction. Malgré les difficultés, malgré les moyens insuffisants, malgré les critiques que le Ministère public essuie constamment, je n'ai jamais

regretté mon choix. Je suis entouré de magistrats et de collaborateurs compétents et engagés : nous partageons tous une ambition, celle de servir la loi, de défendre les victimes et au final, de contribuer à la justice et à la paix sociale. Comment pourrait-on se lasser d'un tel métier ?

### Quel regard portez-vous sur les années passées à ce poste ?

Il a fallu, au début, stabiliser un édifice ébranlé par les réformes entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 : arrivée du code de procédure pénale suisse et fusion de l'ancien parquet du procureur général avec le collège des juges d'instruction. Puis sont venues les années de construction d'une institution aussi performante que possible. J'ai pu avoir le sentiment, il y a quelques années, que le gros était fait et que je pourrais désormais me contenter de peaufiner les détails. Je me

trompais lourdement : avec le rythme des réformes législatives, l'évolution constante de la jurisprudence, l'augmentation incessante du nombre des procédures et l'émergence de nouvelles formes de criminalité, le rythme ne ralentit jamais.

Il faut constamment détecter les besoins de changement, s'adapter, se réorganiser et, surtout, assurer la cohérence de l'ensemble. Ces dernières années ont aussi été l'occasion pour moi de m'impliquer davantage dans des projets nationaux et en particulier dans le programme de numérisation de la justice « Justitia 4.0 ». Je me suis également investi dans la poursuite pénale au niveau suisse, en rejoignant le comité de la conférence des ministères publics de Suisse, dont j'assume la vice-présidence depuis novembre dernier. Cela me donne par exemple l'occasion d'être régulièrement auditionné par les commissions spécialisées des chambres fédérales et de faire ainsi valoir les intérêts

de la poursuite pénale dans le processus législatif. Tout reste à faire !

### COLLABORATION AVEC LE CONSEIL D'ÉTAT

#### *En cas de réélection, quels seront les dossiers politiques majeurs sur lesquels vous collaborerez avec le Conseil d'État ?*

Le pouvoir judiciaire est autonome dans son organisation et le Ministère public, à l'instar des autres juridictions, conduit son action en toute indépendance. Cela ne signifie pas que les interactions avec les pouvoirs politiques seraient inexistantes. Il y a d'abord, comme pour toutes les entités étatiques, les discussions budgétaires. Année après année, les juridictions font part de leurs besoins, et la commission de gestion du pouvoir judiciaire, après en avoir fait la synthèse, les présente au Conseil d'État,



puis au Grand Conseil. C'est un exercice très frustrant, car même si les moyens mis à la disposition de la justice ont crû ces dernières années, ils n'ont pas suivi l'augmentation des besoins. Lorsque le budget augmente, c'est pour répondre aux besoins d'il y a 10 ans, et jamais à ceux d'aujourd'hui. Je suis évidemment bien conscient de la situation générale des finances de l'Etat, mais je souhaiterais que nos autorités prennent davantage conscience du fait que si elles attendent de la justice qu'elle travaille vite et bien, cela suppose des moyens en conséquence. La justice n'est-elle pas l'une des principales tâches régaliennes de l'Etat ?

Une autre occasion de dialogue concret avec le Conseil d'Etat, c'est l'élaboration de la convention de politique criminelle commune. Il s'agit là d'un instrument très utile, par lequel le gouvernement et le procureur général définissent ensemble les priorités qu'ils entendent assigner à l'action de la police. Je suis fier de cet instrument que j'ai mis en place il y a plus de 10 ans et dont j'ai eu l'occasion de négocier le contenu avec trois conseillers d'Etat successifs. La dernière édition a été marquée par l'arrivée, au rang des fléaux à combattre, des violences faites aux femmes. On y a aussi vu apparaître, certes de façon encore assez timide, la

thématiche de l'intelligence artificielle, qui a depuis lors connu un développement fulgurant.

### SÉCURITÉ ET ATTENTES DE LA POPULATION

#### *L'augmentation des brigandages et des violences, notamment domestiques et à l'encontre des femmes, suscite des craintes au sein de la population. Comment le Ministère public peut-il renforcer son action afin de rassurer les Genevoises et les Genevois ?*

Toutes ! D'abord parce que la loi le veut : les ministères publics sont soumis au principe de la légalité de la poursuite, qui nous oblige à poursuivre toutes les infractions qui parviennent à notre connaissance. Ensuite parce que chacun a vis-à-vis de la justice pénale des attentes bien précises. Les victimes exigent à juste titre que leur cas soit traité avec efficacité et célérité. Les victimes d'arnaques en tout genre sur Internet s'attendent aussi à ce que la justice pénale leur vienne en aide. Et je pourrais continuer presque sans fin à dérouler la liste de celles et ceux qui aimeraient qu'on en fasse plus ou qu'on agisse mieux, en matière de violences sexuelles, de violences intrafamiliales, de fraude dans la faillite ou de délinquance

environnementale. La tâche du procureur général, c'est de répondre aussi efficacement que possible, avec des moyens limités, à des besoins quasiment illimités.

**Un des axes prioritaires de votre campagne est une meilleure prise en charge des victimes. Quelles mesures envisagez-vous à cette fin ?**

La prise en charge des victimes est un vrai casse-tête. Dans l'idéal, elles devraient se sentir accueillies avec bienveillance et devraient avoir à revenir le moins possible sur ce qu'elles ont subi. La réalité est malheureusement tout autre : les exigences de la procédure, et notamment la nécessité d'établir les faits dans le respect des droits des prévenus, ont pour conséquence que les victimes peuvent avoir le sentiment de se retrouver elles-mêmes dans la position de l'accusé. Tel est en particulier le cas dans le domaine des infractions sexuelles. C'est le phénomène bien connu de la victimisation secondaire, qui a pour conséquence que certaines victimes hésitent même à déposer plainte, par crainte de devoir subir un parcours judiciaire traumatisant. Une partie de la réponse appartient au législateur. Mais pour ma part, j'estime qu'au niveau local, nous pouvons nous améliorer tout au long de la chaîne, depuis l'accueil par la police jusqu'aux tribunaux. Au Ministère public, cela passe par des efforts accrus de formation des magistrats et collaborateurs. Cela passe aussi par la mise à disposition de locaux mieux adaptés à notre activité, avec un plus grand nombre de salles permettant de séparer efficacement les victimes des prévenus.

**COMPLEXIFICATION DES INFRACTIONS**

**Les infractions se complexifient dans certains domaines, notamment la cybercriminalité. Pensez-vous qu'un procureur peut rester compétent dans tous les domaines ?**

Je suis très attaché, sur le principe, à l'idée selon laquelle une procureure ou un procureur doit avoir une activité variée. Il ne me paraît pas bon que l'on s'enferme dans des périmètres réduits et je pense qu'il n'est de l'intérêt de personne qu'un procureur consacre ses journées entières à traiter de violences domestiques ou d'escroqueries sur Internet. Cela dit, une des cinq sections du Ministère public se consacre aux affaires financières complexes et plusieurs procureurs sont spécialisés dans des domaines particuliers, par exemple en matière de traite des êtres humains. Rien n'est figé, et des réflexions sont actuellement en cours pour envisager la création de nouveaux pôles de spécialisation : l'essentiel est que chaque magistrat soit à l'aise avec ses dossiers, tout en restant capable de traiter, notamment lorsqu'il est de permanence, tous les cas qui se présentent.

**Comment mieux lutter contre la cybercriminalité ? Les criminels ont-ils toujours une longueur d'avance ?**

La cybercriminalité connaît un développement fulgurant. Au fil des années, Internet est devenu un univers en soi, où l'on gère ses relations bancaires, fait ses achats ou cherche l'amour... Les petits malins et les organisations criminelles ont bien compris qu'il y avait là un gisement inépuisable de victimes à truander. La police a créé une

brigade spécialisée, la brigade des cyber-enquêtes, qui est submergée. Le phénomène touche évidemment aussi le Ministère public, bien que dans une moindre mesure. Comme dans la vraie vie, les cas de figure sont innombrables. Il n'y a rien de vraiment commun à une entreprise qui se fait dérober ses données puis menacer de les voir dévoiler sur le darknet, un investisseur qui croit avoir acquis un produit financier miracle ou les cohortes de victimes plus ou moins naïves qui croient faire une bonne affaire en acquérant pour un prix défiant toute concurrence une marchandise qui ne leur sera jamais livrée. Les autorités de poursuite pénale doivent s'adapter à cette évolution, même si c'est certainement la prévention qui reste le meilleur moyen d'éviter la multiplication des cas.

**SURPOPULATION CARCÉRALE**

**La surpopulation carcérale constitue un thème récurrent. Pensez-vous qu'une volonté politique existe à Genève pour réduire cette surpopulation carcérale ?**

Il y a peu d'expressions qui m'agacent autant que cette prétendue « surpopulation carcérale ». Il n'y a pas, dans notre canton, de surpopulation carcérale : il y a en revanche, et depuis des années, une sous-dotation pénitentiaire. Le Conseil d'État en était bien conscient, puisqu'il a proposé il y a quelques années de construire un nouvel établissement pénitentiaire, les Dardelles, le projet rejeté par le Grand Conseil. Le Ministère public fait un usage mesuré de la détention provisoire, preuve en soi qu'au cours des dernières années, le nombre de détenus

*« La Suisse ne doit en aucun cas apparaître comme un terrain de jeu où les délinquants risquent moins qu'ailleurs. »*



*« La tâche du procureur général, c'est de répondre aussi efficacement que possible, avec des moyens limités, à des besoins quasiment illimités. »*

placés sous la responsabilité des procureurs n'a jamais dépassé les 250, soit beaucoup moins que la capacité de la prison de Champ-Dollon. En réalité, le débat sur cette surpopulation carcérale fantasmée est de nature purement idéologique : il y a d'un côté ceux qui, et j'en fais partie, estiment que la loi doit être appliquée et que lorsque les conditions de la détention avant jugement sont remplies, elle doit être prononcée. De l'autre, il y a tous ceux qui, pour des motifs étranges qu'ils peinent parfois eux-mêmes à expliquer, voudraient vider les prisons. La mise en œuvre d'une telle politique – à supposer même qu'elle soit possible – serait non seulement contraire à la loi, mais elle aurait pour effet de nuire très concrètement à la sécurité des Genevoises et des Genevois. Personnellement, je m'y refuse !

#### TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : JUSTITIA 4.0

*Le projet de transformation numérique du système judiciaire, Justitia 4.0, avance à grands pas, c'est une priorité de votre campagne. Quelles seront les prochaines échéances de ce projet au sein du Ministère public ?*

Dès que le projet national « Justitia 4.0 » a été lancé par le Tribunal fédéral et la conférence des chefs de département de justice et police, le pouvoir judiciaire genevois a décidé d'y jouer un rôle moteur. A la demande de la CCDJP, j'ai rejoint le comité de pilotage national. Les Chambres fédérales ont voté la loi sur les plateformes de communication dans le domaine judiciaire en 2024. Le Conseil fédéral doit encore fixer

la date d'entrée de la loi, ce qui déterminera la date à partir de laquelle la justice genevoise pourra passer au dossier électronique, vraisemblablement en 2027 ou 2028. Sur le plan genevois, c'est le pouvoir judiciaire, son secrétariat général et ses services qui gèrent ce projet. C'est donc en tant que président de la commission de gestion du pouvoir judiciaire que je supervise ces travaux. Il s'agit que tout soit prêt à temps, dans toutes les filières de la justice. Le défi est de taille !

#### REGARD PERSONNEL ET CONCLUSION

*Une affaire qui vous a particulièrement marqué ?*

J'ai eu l'occasion d'instruire et de porter devant les tribunaux plusieurs homicides. Lorsque l'on

reproche à un prévenu d'avoir porté atteinte à la vie d'autrui, les tensions et les émotions sont portées à leur comble. Le procureur général n'y échappe pas.

*Quel conseil donneriez-vous à un jeune procureur qui démarre sa carrière au Ministère public ?*

Ne baissez pas les bras !

# EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010

INVESTISSEZ DANS  
VOTRE AVENIR!

 EUPOROS

Contactez nous : +41 22 552 13 15  
World Trade Center II, 1215 Genève



[www.euporos.ch](http://www.euporos.ch)

# VOTATIONS DU 8 MARS 2026

## Prises de position

Réunis en assemblée le 26 novembre 2025, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les objets fédéraux et cantonaux de la votation populaire du 8 mars 2026. Ils ont également validé par acclamation la candidature d'Olivier Jornot pour l'élection du Procureur général ainsi que la liste réunissant 60 magistrats titulaires et 45 magistrats non titulaires du pouvoir judiciaire pour les élections.

### Oui au retour des jobs d'été !

Les délégués ont approuvé à l'unanimité la modification de la loi sur l'inspection et les relations de travail (LIRT). Ce projet, déposé par le PLR, vise à rétablir l'offre de jobs d'été qui a été asphyxiée par l'introduction du salaire minimum. Ce projet rend ainsi possible l'engagement de jeunes de moins de 25 ans en formation durant les périodes de vacances pour un emploi de 60 jours maximum à un salaire équivalent à 75 % du salaire minimum. Cette adaptation pragmatique maintient le cadre de protection soutenu par le peuple en 2020 tout en créant de nouvelles opportunités pour les jeunes en formation.

### Oui à une imposition fiscale juste des couples mariés !

Les délégués du PLR Genève ont exprimé un large soutien (48 oui, 2 non, 3 abstentions) à la loi sur l'imposition

individuelle. Ce projet, issu d'une initiative déposée par les Femmes PLR, vise à instaurer une imposition indépendante de l'état civil afin de supprimer la pénalisation du mariage – typiquement suisse – et de renforcer ainsi l'égalité économique entre les couples, quelle que soit leur modèle de vie. Le PLR Genève soutient cette réforme équilibrée, fruit d'un compromis parlementaire, qui promeut l'équité fiscale et encourage la participation des femmes au marché du travail. Nous pouvons noter que le peuple suisse se prononcera sur cette réforme le 8 mars 2026, date coïncidant avec la Journée internationale des droits des femmes : un clin d'œil fort pour une avancée attendue de longue date vers une fiscalité plus juste et plus moderne.

### Non à une réduction du financement de la SSR

Les délégués du PLR Genève se sont prononcés contre (36 non,

15 oui, 2 absentions) l'initiative voulant réduire la redevance TV à 200 francs. Tout en partageant la volonté d'alléger la charge pesant sur les ménages et les entreprises, le PLR Genève considère que cette initiative mettrait en péril la cohésion nationale en éliminant la présence de la régie dans les quatre régions linguistiques. Le parti souligne néanmoins la nécessité de réformes au sein de la SSR : un service public fort doit assurer une information neutre et objective de manière responsable pour pouvoir regagner la confiance du public.

### Non à l'initiative sur l'argent liquide

L'initiative « l'argent liquide, c'est la liberté » visant à inscrire le maintien de l'argent liquide dans la Constitution a été rejetée à l'unanimité, les délégués suivant la position des représentants PLR aux chambres fédérales

en soutenant le contre-projet direct plus équilibré du Conseil fédéral et du Parlement. En cas de double oui à l'initiative et au contre-projet également soumis au vote populaire, le PLR Genève recommande donc de préférer le contre-projet.

### Non à l'initiative pour un fonds climat

Les délégués du PLR Genève ont rejeté à l'unanimité ce projet coûteux et centralisé, qui contournerait le frein à l'endettement et contreviendrait au principe du pollueur-payeur. Le projet permettrait un endettement de la Confédération se montant jusqu'à 20% du PIB. Pour rappel, le peuple a largement soutenu la loi sur le climat et l'innovation en juin 2023, loi qui comprend de nombreuses mesures permettant d'atteindre les objectifs climatiques pour la Suisse.



### OBJETS FÉDÉRAUX

**Objet n°1a : L'initiative populaire « L'argent liquide, c'est la liberté » **NON****

**Objet n°1b : CP direct, arrêté fédéral sur la monnaie suisse **OUI****

**Objet n°1c : QS : IN Oui à une monnaie suisse libre et indépendante ou CP **CP****

**Objet n°2 : IN 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) **NON****

**Objet n°3 : IN Pour une politique énergétique et climatique équitable **NON****

**Objet n°4 : Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle **OUI****

### OBJET CANTONAL

**Objet n°1 : Inspection et les relations du travail (LIRT) **OUI****

### ÉLECTIONS JUDICIAIRES DU 29 MARS 2026

- Réunis en assemblée, les délégués du PLR Genève ont validé la candidature d'**Olivier Jornot** pour l'élection du Procureur général ainsi que la liste des magistrats et magistrats du pouvoir judiciaire pour les élections judiciaires de mars 2026.
- La candidature d'**Olivier Jornot** comme Procureur général a été validée par acclamation. Le PLR Genève lui renouvelle sa pleine confiance. Les délégués ont approuvé également par acclamation les listes PLR pour les élections judiciaires, qui réunissent 60 magistrats titulaires et 45 magistrats non titulaires, rassemblant des personnalités compétentes et engagées pour la justice et l'État de droit.

# VOTATIONS FÉDÉRALES

## Argent liquide : le contre-projet est la bonne réponse à la bonne question



Par Cyril Aellen

Conseiller national

*Le 8 mars prochain, nous devrons nous prononcer sur une initiative populaire au titre séduisant : « L'argent liquide, c'est la liberté ». Le slogan est séduisant. Qui, en Suisse, serait prêt à renoncer à une liberté aussi concrète que celle d'utiliser de l'argent liquide ?*

*Personne ou presque. Cyril Aellen, conseiller national, nous détaille les enjeux de cet objet de votation.*

Qui ne reconnaît pas, dans un billet de banque, un sentiment d'autonomie, de discrétion, parfois même de simplicité rassurante ? Nous tous.

Et c'est parce que la liberté est une chose sérieuse qu'elle ne peut se satisfaire que d'un slogan, aussi habile soit-il. Le libéralisme c'est l'équilibre, de la responsabilité et de la mesure. De ce point de vue, le contre-projet direct – l'arrêté fédéral sur la monnaie suisse – apporte une réponse plus juste, plus libérale et plus durable que l'initiative elle-même.

### L'ARGENT LIQUIDE, UN OUTIL DE LIBERTÉ INDIVIDUELLE

L'initiative populaire part d'une intuition que beaucoup partagent. L'argent liquide est un outil de liberté individuelle. Il permet de payer sans

intermédiaire, sans dépendre d'une connexion, d'une application ou d'un acteur privé. Pour certains, il est une habitude, pour d'autres, une nécessité ou une option précieuse. À ce titre, il mérite clairement d'être préservé.

Mais l'expérience montre que ce n'est pas parce qu'un principe est inscrit dans la Constitution qu'il est automatiquement mieux protégé. Bien au contraire. L'histoire libérale nous rappelle que les libertés les plus solides sont souvent celles qui reposent sur des règles claires, compréhensibles et applicables, plutôt que sur des proclamations générales.

### CONSTITUTIONNALISER, UN PAS VERS LA RIGIDITÉ

En voulant constitutionnaliser des principes très larges – la disponibilité permanente du cash ou l'obligation d'un vote populaire pour toute évolution monétaire – l'initiative transforme une préoccupation légitime en norme rigide, mal définie et juridiquement incertaine. Or, pour un libéral, la liberté ne gagne rien à l'imprécision. Elle a besoin de clarté.

### UN CONTRE-PROJET QUI PROTÈGE L'ESSENTIEL AVEC MESURE

Le contre-projet proposé par le Conseil fédéral adopte une approche différente. Il garantit un cadre fiable et compréhensible.

Deux principes simples seraient inscrits dans la constitution : le franc resterait la monnaie nationale et l'approvisionnement en numéraire serait garanti. Cela peut sembler modeste. Mais c'est précisément ce qui fait la force du texte. Les meilleures règles sont celles qui ne prétendent pas organiser l'avenir dans ses moindres détails, mais qui créent un ordre stable dans lequel chacun peut faire ses choix librement.

Le contre-projet protège ainsi l'essentiel. Il reconnaît le rôle central de la Banque nationale suisse, tout en laissant à la société, aux commerces et aux citoyens la liberté de s'adapter à leurs besoins et à leurs préférences.

*« En voulant constitutionnaliser des principes très larges, l'initiative transforme une préoccupation légitime en norme rigide, mal définie et juridiquement incertaine. »*

### UNE TRADITION DE CONFIANCE

Il faut le dire clairement : une partie du discours des initiateurs s'appuie sur une inquiétude légitime face à la numérisation croissante des paiements. Cette inquiétude mérite d'être entendue. Mais le libéralisme ne consiste pas à refuser le changement par principe. Il consiste à s'assurer que ce changement reste choisi, progressif et réversible – et non imposé d'en haut.

### L'INITIATIVE PÈCHE PAR EXCÈS

Garantir constitutionnellement l'existence du franc et l'accès au numéraire suffit largement à empêcher toute disparition autoritaire et injustifiée de l'argent liquide. Aller au-delà, comme le fait l'initiative, revient à inscrire dans la Constitution une méfiance durable envers les institutions,

envers les mécanismes existants et, au fond, envers la capacité de la société à décider avec discernement.

Or, la Suisse s'est construite sur une autre idée libérale essentielle : la confiance. Une confiance qui se retrouve dans des règles stables, dans des autorités indépendantes et dans la responsabilité individuelle. Le contre-projet s'inscrit pleinement dans cette tradition.

des conflits d'interprétation, des contentieux inutiles et une rigidité institutionnelle.

### DIRE OUI AU CONTRE-PROJET, POUR UN LIBÉRALISME CONFIAINT ET RESPONSABLE

Le contre-projet, lui, respecte mieux le principe de proportionnalité. Il constitutionnalise ce qui doit l'être – la monnaie et l'accès au numéraire – et laisse la mise en œuvre concrète au droit ordinaire et à la pratique.

En définitive, le contre-projet direct incarne une approche libérale, pragmatique et profondément suisse. Il protège ce qui est nécessaire, sans céder à la tentation du maximalisme constitutionnel.

Le 8 mars, soutenir le contre-projet – et le choisir clairement à la question subsidiaire –, c'est faire le choix d'un libéralisme confiant et responsable.

Si les deux textes devaient être acceptés, la question subsidiaire deviendrait alors décisive. Il est donc important d'indiquer clairement sa préférence pour le contre-projet. Ce serait un acte de cohérence.



# VOTATIONS FÉDÉRALES



Par Simone de Montmollin

Conseillère nationale

## Nouvelle salve contre le modèle de financement de la SSR

*Après « No Billag » en 2018, l'initiative « 200 francs, ça suffit ! (Initiative SSR) » relance le débat sur le média de service public. Souhaitons-nous pour la Suisse un média national et si oui, combien sommes-nous prêts à y consacrer et pour quelles missions d'intérêt général ? Des questions légitimes mais dont cette initiative n'aborde qu'un seul aspect : la hauteur du financement. Elle vise à le réduire de près de moitié en diminuant drastiquement la redevance radio-TV des ménages et en supprimant toute contribution des entreprises. Une nouvelle salve contre le modèle de financement de la SSR, refusée par le Conseil fédéral comme par le Parlement, comme nous l'explique Simone de Montmollin, conseillère nationale.*

Dans un monde de l'information profondément bouleversé par les réseaux sociaux, les plateformes numériques et la circulation massive de contenus non vérifiés, la question de la fiabilité de l'information et de la déontologie sont au cœur du débat public.

Un service d'information, pour être de qualité, doit reposer sur des principes fondamentaux tels que l'indépendance, la fiabilité des sources, l'éthique journalistique, la neutralité, l'objectivité, ainsi qu'en Suisse, le respect de nos quatre langues officielles et une couverture nationale accessible à tous. C'est une des missions confiées à la SSR. Une part de la redevance est en outre destinée à la valorisation de notre culture (productions cinématographiques, musique, divertissement...), du sport et au soutien des radios/TV indépendantes régionales, contribuant ainsi à la cohésion nationale.

Souvent sous le feu de la critique – qui n'a jamais dû souffrir un manque d'objectivité ou de professionnalisme perçu dans certaines productions ? – la SSR suscite historiquement davantage de controverses que d'autres services au public, car d'une part, il peut sembler plus facile de s'en passer que des CFF ou des hôpitaux et d'autre part, son financement passe par un impôt spécifique (une redevance) qu'il serait assez tentant de faire disparaître.

S'il est légitime d'attendre de la SSR une qualité irréprochable de son travail, il est tout aussi essentiel de poser clairement les choses : cette initiative ne dit rien sur l'étendue ni la qualité de sa mission, elle vise uniquement son modèle de financement. En réduisant massivement ses moyens, les initiateurs disent vouloir recentrer sa mission, mais en filigrane, c'est la fin de ce service public qui est visé par l'UDC, principal porteur de l'initiative.

Pourtant, son rôle dans une démocratie directe dotée de quatre langues et quatre cultures est fondamental et jusqu'ici toujours soutenu par la population.

### UN DÉBAT ANCIEN ET RÉCURRENT

En 2015, le peuple accepte de justesse (50,08 %) la modification de la LRTV qui introduit une redevance générale, indépendante de la possession d'un appareil, pour tenir compte des nouveaux modes de consommation (smartphones, tablettes, ordinateurs). Les entreprises dont le chiffre d'affaires (CA) dépasse 500 000.- CHF sont alors assujetties. L'objectif est de renforcer la stabilité du financement du service public et de soutenir les médias locaux. En 2018, l'initiative No Billag, veut la suppression pure et simple de la redevance. Elle est rejetée par 71,6 % des

*« Cette initiative sonnerait le glas de la représentativité des régions, car 200.- francs, c'est le coût moyen pour une offre en une seule langue. »*



## « Une SSR forte protège la Suisse contre la désinformation et les influences étrangères, relie les régions et complète les offres privées sans les remplacer. »

votants et par l'ensemble des cantons. La motivation principale du rejet est la volonté claire de conserver un service public fort. Les analyses post-vote montrent toutefois que 58 % des citoyens souhaitent une réforme de l'offre de la SSR, tandis que 36 % citaient le montant de la redevance comme raison d'un éventuel soutien à l'initiative.

Dans ce contexte, la conseillère fédérale Doris Leuthard décide de plafonner la part de redevance destinée à la SSR à environ 1,2 milliard CHF par an, la décorrélant ainsi de l'évolution démographique et économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la LRTV, un nouveau système de tarification entre en vigueur en 2019. Sous l'égide de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, la redevance des ménages passe de 451.- à 365.- CHF par an, tout en maintenant la contribution des entreprises. En 2021, dans un contexte post-Covid, le Conseil fédéral décide une nouvelle baisse à 335.- CHF par an afin d'alléger la charge financière pesant sur la population.

Puis en 2024, parallèlement à l'examen de l'IN « 200 francs, ça suffit » par le Parlement, le Conseil fédéral décide une réduction supplémentaire : la redevance passera à 312.- CHF en 2027 puis 300.- CHF en 2029 et la grande majorité des entreprises seront exonérées (CA < 1,2 million CHF/an). C'est un contre-projet qui ne sera pas soumis au peuple puisque déjà adopté par voie d'ordonnance.

### UNE SSR DÉJÀ EN PROFONDE TRANSFORMATION

À la suite des décisions du Conseil fédéral de 2024 imposant la réduction de la redevance à 300.- CHF en 2029, la SSR a lancé un vaste processus de transformation (« En avant SRG SSR »). Celui-ci prévoit :

- une nouvelle organisation tout en maintenant une présence dans les quatre régions linguistiques ;
- un objectif d'économies de 270 millions de francs d'ici 2029 (environ 17 % du budget 2024) ;
- une transformation numérique profonde avec une plateforme unique ;
- une réduction d'environ 900 équivalents plein temps ;
- une rationalisation des sites et des productions.

Cette trajectoire d'économies est déjà engagée et répond directement au mandat du Conseil fédéral.

### L'INITIATIVE « 200 FRANCS, ÇA SUFFIT », UNE SALVE CONTRE LE SERVICE PUBLIC

Déposée le 10 août 2023 par le comité « Initiative SSR », et soutenue par l'UDC, l'USAM, les Jeunes libéraux-radicaux Suisse ainsi que par quelques élus PLR et du Centre, principalement de Suisse alémanique, cette initiative reprend une proposition minoritaire défendue lors

des débats parlementaires sur No Billag, notamment par le conseiller national Gregor Rutz. Proposition rejetée à l'époque par le Parlement car jugée aussi problématique que l'initiative elle-même. Concrètement, elle prévoit :

- une baisse de la redevance des ménages de 335.- à 200.- CHF par an, soit une diminution d'environ 40 % ;
- la suppression totale de la redevance pour toutes les entreprises.

Le Parlement a clairement rejeté l'initiative. Au Conseil national : 76 oui, 115 non, 5 abstentions (PLR : 11 oui, 14 non, 1 abstention). Au Conseil des États : 7 oui, 37 non, 1 abstention (PLR : 0 oui, 10 non). Le Conseil fédéral recommande également le rejet, sans contre-projet. Le PS, les Verts, les Vert'libéraux, Le Centre et une large majorité du PLR s'y opposent. Ils rappellent que la population a besoin d'une information indépendante disponible sur l'entier du territoire et que la SSR appartient à l'ensemble de la société. Une SSR forte protège la Suisse contre la désinformation et les influences étrangères, relie les régions et complète les offres privées sans les remplacer.

### 200 FRANCS... ÇA SUFFIT ? OUI, POUR UNE SEULE LANGUE !

Si l'initiative « 200 francs, ça suffit » était acceptée, l'impact serait sans commune mesure avec les économies déjà prévues. Le produit d'exploitation de la SSR, d'environ 1,55 milliard de francs, serait

amputé de près de 750 millions, soit une réduction de moitié. Cela représenterait la suppression d'environ 2 400 postes sur quelque 5 500 à temps plein. Conséquences :

- la présence régionale serait fortement réduite : sur les 7 sites et 17 studios régionaux actuels, la production devrait probablement être centralisée sur un site principal, vraisemblablement à Zurich ;
- le plurilinguisme, qui génère environ 40 % des coûts, serait particulièrement menacé, au détriment de la Suisse romande, italienne et romanche ;
- l'offre serait drastiquement réduite : moins d'information régionale, disparition de séries et de productions suisses, suppression de retransmissions sportives majeures comme le Lauberhorn ou le Tour de Romandie, réduction du divertissement et du soutien à la culture, à la musique et au cinéma.

Les initiateurs indiquent que cette réduction de recettes devrait être compensée par une limitation du mandat de service public à « l'essentiel », sans toutefois préciser quels aspects de sa mission actuelle devraient disparaître : information, sport, culture, divertissement ? Elle ne dit pas non plus quelle mission « essentielle », ni quelles fonctions d'intérêt général devraient pouvoir être assurées à ce prix.

### L'INFORMATION : UN BIEN DE CONSOMMATION COURANTE OU UN SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Cette initiative pose une nouvelle fois la question du système d'information que l'on souhaite : payer uniquement pour ce que l'on consomme ou considérer l'information comme un bien collectif fondamental auquel chacun doit avoir accès et donc contribuer ?

Un débat exigeant sur la SSR, ses missions, sa gouvernance, sur le contrôle de la qualité journalistique est essentiel. Mais ce débat ne doit pas se faire au détriment d'une partie de la population. Cette initiative sonnerait le glas de la représentativité des régions, car 200.- francs, c'est le coût moyen pour une offre en une seule langue. Un risque évident pour les minorités francophones et italophones dont la dépendance à des médias étrangers deviendrait incontournable. Étonnant que l'UDC ne s'en soucie pas plus...

Un pays n'est pas réellement indépendant s'il ne peut pas organiser et interpréter lui-même ses propres débats politiques et sociaux, et en temps de crise ou d'événements majeurs, fournir lui-même des informations validées et coordonnées contribuant ainsi à la stabilité de la société. Cela suppose un réseau solide sur l'entier du territoire, des correspondants fiables, en Suisse et à l'étranger. Peut-on garantir cela sans un service national fort de l'information ?

### Votons NON à l'IN « 200 francs, ça suffit » !

# Vendre bien. Vendre juste.

À la SPG, vendre un bien immobilier, qu'il soit existant ou sur plan, c'est mettre en lumière son caractère unique. Nous élaborons pour vous une stratégie sur mesure afin de maximiser sa valeur. Nous vous connectons aux meilleurs acheteurs, dans les meilleurs délais. C'est cela, l'immobilier de tous les possibles.



# VOTATION CANTONALE

## Pour que les jobs d'été continuent d'exister : votez OUI le 8 mars 2026 !



Par Véronique Kämpfen

Députée au Grand Conseil

*Depuis l'introduction du salaire minimum à Genève, les entreprises hésitent de plus en plus à offrir des jobs d'été. Au tarif horaire imposé, elles préfèrent engager des personnes formées, faisant perdre aux jeunes de belles opportunités. Véronique Kämpfen, députée au Grand Conseil, nous expose les conditions bien précises prévues par le projet de loi 13445 permettant aux entreprises de déroger au salaire minimum et offrir des jobs de vacances aux étudiants. Continuons à offrir à nos jeunes en formation la possibilité d'acquérir non seulement un revenu d'appoint, mais aussi une première expérience sur le marché du travail et votons OUI !*

CHF 24,59 de l'heure. C'est ce que doivent payer les entreprises aux jeunes de plus de 18 ans qui leur demandent de travailler quelques semaines pendant les vacances scolaires pour faire un job d'été. Est-il absurdelement élevé de payer plus de 4000 francs pour des travailleurs sans expérience, qui viennent compléter les équipes quelques semaines par an ? Assurément. Les entreprises, depuis l'introduction du salaire minimum à Genève, hésitent de plus en plus à offrir des jobs d'été. Au tarif horaire imposé, elles préfèrent engager des personnes formées. Dommage pour les jeunes ? Assurément. Ils perdent ainsi la possibilité d'acquérir un peu d'expérience professionnelle et de gagner un petit pécule bienvenu.

Le projet de loi 13445 « Pour que les jobs d'été continuent à exister à Genève » sur lequel nous voterons le 8 mars 2026 vise à corriger cette situation en donnant la possibilité aux entreprises de déroger quelque peu au salaire minimum pour continuer à offrir des jobs de vacances aux étudiants. Cette proposition, modeste, s'est d'emblée heurtée à un refus de la gauche, soutenue par les syndicats, d'entrer en matière. Leur crainte : que cette légère dérogation au salaire minimum mette tout l'édifice en péril. Pourtant, il n'en est pas question. Voici l'essentiel de la proposition en quatre points :

### L'ESSENTIEL DE LA LOI 13445 EN UN COUP D'ŒIL.

Un job d'été c'est :

- une activité rémunérée à au moins 75% du salaire minimum ;
- exercée par des étudiants immatriculés dans un établissement de formation reconnu ;
- uniquement pendant les vacances scolaires ou universitaires ;
- pour une durée d'au maximum 60 jours par année.



### QUI EST CONCERNÉ ?

Les étudiants immatriculés dans un établissement de formation reconnu, qui exercent une activité rémunérée durant les vacances scolaires et universitaires pour une durée maximale de 60 jours par année civile.

### QUI N'EST PAS CONCERNÉ ?

Les étudiants et les jeunes qui ont une activité rémunérée en dehors des vacances estudiantines et au-delà de la limite de 60 jours par année. Cela signifie que celles et ceux qui travaillent toute l'année à un petit pourcentage à côté de leurs études continueront à être payés au salaire minimum.

### Y A-T-IL UN RISQUE DE DUMPING SALARIAL ?

Non, il y a un plancher. Ces jobs de vacances doivent au moins être payés à 75 % du salaire minimum.

### QU'EN EST-IL DES STAGES ?

Un stage fait partie d'un processus d'apprentissage ou d'insertion professionnelle. Il doit s'inscrire dans une formation scolaire ou professionnelle prévue par la législation cantonale ou fédérale. Les stages qui répondent à ces critères très stricts peuvent aujourd'hui déjà déroger au salaire minimum.

### POURQUOI LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS NE SONT-ILS PAS CONCERNÉS PAR CETTE LOI ?

Parce que le salaire minimum ne s'applique qu'aux personnes de plus de 18 ans. Une entreprise qui engage un jeune de 16 ans peut aujourd'hui déjà lui proposer une rémunération en dessous du salaire minimum.

Accepter cette loi sur les jobs de vacances, c'est faire preuve de bon sens. Les autres cantons qui connaissent des salaires minimaux ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Ils en ont d'emblée exclu les personnes en formation.

Les jobs d'été constituent une forme intéressante de premières expériences de

travail, certes courtes, mais importantes. Ils permettent non seulement d'acquérir quelques compétences techniques, mais aussi de se familiariser avec le service aux clients, les relations interpersonnelles professionnelles, les codes attendus en entreprise, etc. Ce sont autant de compétences essentielles en termes d'employabilité que l'on apprend avant tout par la pratique.

Continuons à offrir à nos jeunes en formation la possibilité d'acquérir non seulement un revenu d'appoint mais aussi une première expérience sur le marché du travail et votons en faveur de la loi « Pour que les jobs d'été continuent à exister à Genève » !

Merci pour eux.

*« Les entreprises, depuis l'introduction du salaire minimum à Genève, hésitent de plus en plus à offrir des jobs d'été. »*

# GRAND FORMAT

## SIG: un monopole qui oblige, une gouvernance à remettre d'aplomb



Par Geoffroy Siroli

Député au Grand Conseil

*A Genève, la distribution d'électricité, d'eau et de gaz, ainsi que la gestion de réseaux et d'infrastructures, relèvent d'un monopole des Services industriels de Genève (SIG). Le peuple genevois a confirmé à plusieurs reprises son attachement à une régie publique. Un monopole public n'est cependant acceptable que s'il est irréprochable, la concurrence étant absente pour le discipliner. Pour parvenir à une gouvernance qui garantit efficacité, transparence, exemplarité et justesse des coûts, Geoffroy Siroli, député au Grand Conseil, identifie quatre exigences qui doivent guider le pilotage des SIG et qu'il nous présente ici.*

À Genève, les Services industriels de Genève (SIG) occupent une place à part. Une grande partie de leurs activités relève d'un monopole ou d'un quasi-monopole : distribution d'électricité, d'eau et de gaz, gestion de réseaux et d'infrastructures. Dans une petite métropole, dupliquer les réseaux serait absurde : travaux permanents, coûts supplémentaires, complexité et augmentation des risques. La sécurité et les investissements sur plusieurs décennies exigent un acteur robuste, capable de planifier, d'entretenir et d'innover.

Dans le même temps, le peuple genevois a confirmé à plusieurs reprises son attachement à une régie publique. Ce choix implique une contrepartie non négociable : quand la concurrence ne discipline pas, la gouvernance doit garantir une efficacité, une transparence et une exemplarité sans faille, tout comme une justesse des coûts. Un monopole public n'est acceptable que s'il est irréprochable.

La confiance s'érode inévitablement dès que le citoyen a le sentiment de se sentir floué, de ne plus comprendre, et de subir des dérives. Une régie publique ne peut pas se contenter du « tout est conforme ». Elle doit viser le « tout est limpide » : une communication claire, des actions justifiées et justifiables.

### UN ENJEU SIMPLE : DES SIG SOLIDES ET DIGNES DE CONFiance

L'enjeu est simple : des SIG solides pour la sécurité d'approvisionnement et la transition énergétique. Cependant, mieux gouverner ne veut pas dire bureaucratiser. Les SIG ont été pensés comme une entité publique autonome, rattachée à l'État, pour gagner en souplesse et en agilité. Répondre aux critiques par le « tout contrôle » et des couches de procédures serait contre-productif et coûteux. La bonne réponse consiste en un pilotage exigeant, fondé sur des compétences avérées et pertinentes, des objectifs clairs, et une culture orientée client,

de résultat et de redevabilité. Sans cela, le monopole devient une boîte noire, et la confiance disparaît.

### QUATRE EXIGENCES POUR UN PILOTAGE EFFICACE DES SIG

Pour y parvenir, j'identifie quatre exigences qui doivent à mon sens guider le pilotage des SIG.

Première exigence : une stratégie de propriétaire explicite. L'État doit définir les attentes, les priorités et les modalités relatives aux coûts. Qualité de service, sécurité d'approvisionnement, trajectoire climatique, maîtrise des tarifs, discipline financière : tout ne peut pas être prioritaire en même temps. Les arbitrages doivent être assumés publiquement, plutôt que découverts plus tard, au détour d'une facture ou d'un dépassement.

Deuxième exigence : un Conseil d'administration resserré et compétent.

*« Si les SIG veulent conserver la confiance, ils doivent accepter l'exigence : moins de politique, plus de compétences ; moins de zones grises, plus de transparence ; moins d'alibis, plus de résultats. »*



Le « micmac vert » n'est un secret pour personne : une présence très importante de sensibilités écologistes au sein du Conseil tend à politiser l'organe, parfois au détriment du pilotage. La transition énergétique demeure un objectif partagé, mais elle ne peut pas servir d'alibi à une gouvernance où l'affichage et les équilibres partisans prennent le pas sur les compétences. Il faut un Conseil à taille humaine, choisi pour sa capacité à piloter, questionner, contrôler et trancher. Transparence stricte sur les intérêts, tolérance zéro pour les zones grises. Des comités d'audit et des risques doivent fonctionner sans complaisance.

Troisième exigence : une tutelle qui assume et qui exige. Il faut un magistrat capable de fixer un cap, de demander des comptes et d'oser mettre la pression quand les objectifs ne sont pas atteints. Une régie publique ne se pilote pas à distance ; elle se pilote par des exigences, des indicateurs et une capacité à vérifier et corriger à temps.

Quatrième exigence : une transparence obligatoire. Process lisibles, grands investissements clairement explicités, indicateurs publiés (qualité, délais, incidents, satisfaction) : non pas simplement pour communiquer, mais pour assurer un pilotage cohérent et légitime en tout temps. Les décideurs comme la population doivent pouvoir suivre les décisions et mesurer leur impact, notamment sur la qualité de service et sur les tarifs. Cela suppose aussi une conformité exemplaire : contrôles internes solides, audits indépendants, prévention stricte des conflits d'intérêts, dispositif d'alerte indépendant et protégé.

Le débat n'oppose pas « public » et « privé ». Il oppose un monopole public digne de confiance, et un monopole qui finit par l'user faute d'exigence. Dans un marché concurrentiel, une entreprise est sanctionnée ; en situation de monopole, la sanction, c'est la perte de confiance. C'est précisément parce que les SIG sont indispensables que la barre doit être plus haute qu'ailleurs.

### UN MONOPOLE PUBLIC SE MÉRITE

Un monopole public ne se défend pas par principe, il se mérite. Si les SIG veulent conserver la confiance, ils doivent accepter l'exigence : moins de politique, plus de compétences ; moins de zones grises, plus de transparence ; moins d'alibis, plus de résultats. Sinon, le débat ne sera plus « comment améliorer », mais « pourquoi continuer ainsi ». Exiger l'exemplarité, c'est protéger le choix genevois d'une régie publique.

# SIG : Pour une tarification du chauffage à distance à un prix juste



Par Diane Barbier-Mueller  
Députée au Grand Conseil

*En décembre dernier, le Grand Conseil a adopté à une large majorité une motion portée par la députée Diane Barbier-Mueller, visant à encadrer la tarification du chauffage à distance dans notre canton (Réseaux Thermiques Structurants, RTS) afin de garantir à la population une énergie décarbonée à un prix juste et supportable par le consommateur. Diane Barbier-Mueller nous expose ici le contexte dans lequel cette motion a émergé, son objectif d'une politique énergétique crédible et le cadre proposé pour y parvenir.*



## LES RÉSEAUX THERMIQUES STRUCTURANTS, C'EST QUOI ?

Les réseaux thermiques structurants sont des réseaux de chauffage à distance distribuant du chaud (et pour certains quartiers du froid) à grande échelle, via des conduites souterraines, à destination d'immeubles, de quartiers ou de zones entières. Les sources d'énergies proviennent notamment du lac (GeniLac), de la géothermie ou encore de rejets thermiques (comme l'incinération des déchets). Leur développement à grande échelle a été accepté par le peuple en votation le 13

février 2022, qui a accordé un monopole aux SIG dans le cadre de la stratégie climatique du canton de Genève. En contrepartie d'une exigence claire inscrite dans la loi : proposer une énergie décarbonée à des tarifs économiquement supportables pour les usagers.

## LA STRUCTURE TARIFAIRES SOUS LE FEU DES CRITIQUES

C'est précisément cette exigence qui a conduit le PLR à agir dès les premiers signaux d'alerte. En février 2025, à

la suite du courrier et des recommandations formelles du Surveillant fédéral des prix, le PLR a déposé la motion 3097. Celle-ci faisait suite à la décision des SIG et du Conseil d'Etat de ne pas suivre ces recommandations, malgré le contexte de monopole et les critiques sévères formulées quant à la structure tarifaire, au niveau des droits de raccordement et au rendement jugé disproportionné intégré dans les prix.

La motion 3097 visait un objectif clair : éviter que la transition énergétique ne se traduise, pour les ménages et les entreprises, par un doublement des charges de chauffage, compromettant à la fois l'acceptabilité sociale des RTS et leur déploiement à grande échelle.

Dans les semaines qui ont suivi, trois autres objets parlementaires – motions et projets de loi issus du PLR et d'autres groupes – ont été déposés sur le même sujet. L'ensemble de ces objets a ensuite été traité en commission de l'énergie et des SIG entre mai et décembre 2025.

## LES RTS DOIVENT ÊTRE ÉCONOMIQUEMENT ACCEPTABLES

Les travaux de la commission ont donné lieu à de nombreuses auditions : direction générale des finances, direction et présidence des SIG, commission consultative des RTS, investisseurs institutionnels, ainsi que le Surveillant des prix. Ces échanges ont mis en évidence la grande technicité du sujet, mais aussi des divergences

profondes dans les approches financières retenues pour fixer les tarifs.

Ils ont surtout confirmé un point central : si les RTS sont indispensables à la transition écologique du canton, leur succès dépendra directement de leur acceptabilité économique. Dans un contexte de monopole public, la question n'est pas seulement celle de la couverture des coûts, mais bien celle de l'équilibre entre intérêt général, responsabilité financière et protection des usagers.

## LA MOTION 3097 : UN CADRE DE RÉFÉRENCE COHÉRENT POUR LES RTS

De ces travaux est issue une nouvelle motion, portée par la commission, et rédigée par Diane Barbier-Mueller, qui intègre les enseignements tirés des débats et fixe un cadre de référence cohérent pour l'avenir des RTS.

Son argumentaire repose sur plusieurs principes forts :

- une rentabilité adaptée au statut d'entreprise publique, excluant toute logique spéculative incompatible avec une mission de service public ;
- un amortissement aligné sur la durée réelle de vie des infrastructures, qui s'inscrivent dans une perspective de très long terme et bénéficieront aux générations futures ;
- une structure tarifaire transparente et compréhensible, condition essentielle à l'adhésion des propriétaires,
- une suivi annuel du déploiement des RTS, de leur tarification et de la prise en

des locataires et des acteurs économiques ;

- des tarifs comparables aux énergies carbonées, afin que la transition énergétique ne soit pas vécue comme une pénalisation financière.

La motion souligne également que les RTS produisent des bénéfices pour l'ensemble du canton – en matière de climat, de sécurité énergétique et de planification territoriale – et que leur financement ne peut donc reposer exclusivement sur les seuls usagers raccordés.

Sur cette base, la motion demande notamment :

- des tarifs supportables pour les usagers, compatibles avec l'intérêt général ;
- une recherche d'optimisation des coûts et des charges pour arriver à rendre les tarifs supportables ;
- des amortissements calculés sur des durées comparables aux autres grandes infrastructures publiques (50 à 80 ans) ;
- une réflexion sur l'adoption de normes comptables IPSAS et sur leurs effets tarifaires ;

Aujourd'hui, le cadre proposé permet de concilier ambition climatique, rigueur financière et justice tarifaire. Il démontre qu'une politique énergétique crédible ne se construit ni contre les usagers ni au détriment de la transparence, mais par une gouvernance exigeante et équilibrée.

C'est cette vision que le PLR a portée dès le départ — et qui s'impose désormais comme une évidence.

## LE PLR POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE CRÉDIBLE ET RESPONSABLE

En ayant rendu publique cette affaire sur la tarification, le PLR a permis de tirer la sonnette d'alarme et de poser les bases d'un débat responsable sur les RTS. Les travaux parlementaires qui ont suivi lui ont donné raison : sans garde-fous clairs, la transition énergétique risque de perdre le soutien de celles et ceux qu'elle est censée servir.

Aujourd'hui, le cadre proposé permet de concilier ambition climatique, rigueur financière et justice tarifaire. Il démontre qu'une politique énergétique crédible ne se construit ni contre les usagers ni au détriment de la transparence, mais par une gouvernance exigeante et équilibrée.

# GENÈVE



Par Geoffrey Marclay  
Conseiller municipal

## La LPCCA, un tournant décisif pour une politique culturelle responsable à Genève

*La Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, fixe pour la première fois un cadre cantonal clair en matière de politique culturelle à Genève. Issue de l'initiative populaire « Pour une politique culturelle cohérente à Genève », acceptée par 83 % des votants en 2019, elle marque un tournant institutionnel majeur. La loi renforce la concertation entre le canton et les communes, organise le cofinancement et structure la consultation des milieux culturels. Sa mise en œuvre, à travers le règlement d'application et les conventions à venir, constitue désormais l'enjeu central.*

### UNE TRANSFORMATION DÉCISIVE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Il est des lois qui s'imposent dans le tumulte du débat public, et d'autres qui avancent plus discrètement, mais dont les effets, avec le temps, se révèlent profondément structurants. La loi pour la promotion de la culture et de la création artistique appartient clairement à cette seconde catégorie. Derrière un intitulé technique se joue une transformation décisive de la manière dont Genève conçoit, organise et assume sa politique culturelle.

J'ai déjà eu l'occasion, dans ces colonnes, d'aborder la place de la culture et les choix de politique culturelle à Genève. Je souhaite aujourd'hui concentrer mon propos sur cette réforme elle-même, non pour en proposer une lecture juridique, mais pour en analyser la portée

politique et institutionnelle, ainsi que les responsabilités nouvelles et très concrètes qu'elle fait désormais peser sur les élus.

Pendant longtemps, la culture à Genève a été portée par une addition de volontés sincères, mais trop souvent générées et insuffisamment coordonnées. La forte implication des communes, en particulier celle de la Ville de Genève, a permis l'émergence d'institutions remarquables et d'une vie culturelle dense et reconnue. Cette histoire, marquée par un interventionnisme public assumé, a toutefois produit des déséquilibres durables. Les responsabilités se sont fragmentées, la gouvernance est devenue difficilement lisible, les charges financières se sont accumulées sans vision d'ensemble, et la précarité est restée une réalité pour une part importante des professionnels du secteur.

### RÉÉQUILIBRAGE ESSENTIEL ENTRE LA VILLE DE GENÈVE ET LE CANTON

La Ville a longtemps assumé, presque seule, le pilotage d'institutions dont le rayonnement dépasse pourtant largement son périmètre communal. Théâtres, musées, orchestres ou festivals majeurs s'adressent à l'ensemble du canton, voire bien au-delà. Cette concentration, compréhensible au regard de l'histoire genevoise, a progressivement soulevé une question de gouvernance et de légitimité démocratique. Lorsqu'une seule collectivité porte des institutions à vocation cantonale, nationale ou internationale, le risque est double, celui d'un déséquilibre financier durable et celui d'une représentation politique incomplète. Le rééquilibrage du financement entre la Ville et le canton, rendu possible par le nouveau cadre légal, constitue dès lors aussi un enjeu démocratique majeur.



### POLITIQUE CULTURELLE À L'ÉCHELLE DU CANTON

Cette réforme ne prétend pas réinventer la culture. Elle intervient à un autre niveau, plus fondamental. Elle redéfinit les règles du jeu institutionnel. Pour la première fois, le droit genevois impose une politique culturelle pensée à l'échelle du canton, fondée sur trois piliers clairs, la concertation entre le canton et les communes, la consultation structurée des milieux culturels, et le cofinancement comme principe général de l'action publique. Ce triptyque marque la fin d'une politique culturelle fragmentée et ouvre une nouvelle phase, fondée sur une responsabilité véritablement partagée.

Cette évolution correspond à une vision libérale et réformatrice de l'État, telle que la défend historiquement le PLR. L'État ne dicte pas les contenus culturels. Il fixe un cadre clair, lisible et durable. Il assume pleinement son rôle de stratégie, en particulier lorsqu'il s'agit de répartir équitablement les responsabilités, les compétences et les financements entre les différentes collectivités.

### LA CULTURE, UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE MAJEURE

Cette clarification est d'autant plus nécessaire que la culture constitue aujourd'hui une réalité économique majeure. À Genève, les industries culturelles et créatives représentent environ 21 000 emplois, soit près de 6 % de l'emploi cantonal, et une valeur ajoutée brute estimée à 2,3 milliards de francs. La culture contribue ainsi directement à l'attractivité du canton, à son rayonnement et à la création de valeur. À ce titre, elle doit être pilotée avec le même sérieux, la même exigence et la même rigueur que les autres politiques publiques.

### CONDITIONS DE TRAVAIL PLUS JUSTES

Le nouveau cadre légal tire les conséquences de cette réalité. Il élargit la définition de la création artistique et reconnaît explicitement la nécessité d'améliorer les conditions professionnelles dans un secteur longtemps marqué par la précarité. Il crée surtout les conditions permettant aux acteurs culturels de mieux s'organiser, de se structurer et de se projeter dans la durée. Exiger des conditions de travail plus justes ne relève

pas d'un excès d'intervention publique, mais d'une responsabilité élémentaire dès lors que l'État engage des fonds publics et affirme des priorités politiques.

### UNE RÉFORME À METTRE EN ŒUVRE AVEC VIGILANCE

Pour autant, rien n'est acquis. La réforme entre aujourd'hui dans la phase la plus exigeante, celle de sa mise en œuvre. Les mécanismes de concertation doivent fonctionner réellement. Le cofinancement doit renforcer la cohérence de l'action publique. Les conventions pluriannuelles doivent offrir de la stabilité, sans renoncer à l'évaluation. Dans ce contexte, la vigilance politique n'est pas accessoire, elle est indispensable.

Au fond, cette loi nous place face à une question essentielle, sommes-nous capables, à Genève, d'assumer une politique culturelle à la fois responsable et ambitieuse ? Le cadre est posé, les outils existent. Sa réussite dépendra de la constance avec laquelle ils seront appliqués, suivis et ajustés dans le temps. C'est à cette condition que cette réforme pourra devenir durable, au service de l'ensemble du canton.

*« La culture contribue directement à l'attractivité du canton, à son rayonnement et à la création de valeur. »*

# Les dernières actualités du Grand Conseil



Par Lea Di Benedetto  
Assistante parlementaire

Le Nouveau Genevois vous présente les dernières actualités liées au travail de notre députation au Grand Conseil.

## Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement

La Constitution genevoise demande d'encourager l'accès à la propriété de son propre logement, or, à Genève avec 18 % de propriétaires, nous avons le taux le plus faible de Suisse (33 %), voire d'Europe. Ce projet de loi a donc pour but de concrétiser, à tout le moins en partie, cette invite constitutionnelle en permettant aux locataires qui auront occupé leur appartement depuis au moins 3 ans de devenir propriétaires au prix de la zone de développement. En contrepartie d'un prix très abordable, le projet de loi prévoit une obligation d'habiter les lieux pour une durée de 5 ans au minimum après l'acquisition. Une protection contre le congé-vente sera également garantie aux locataires, empêchant toute résiliation du contrat de bail dès le moment où le propriétaire est entré en pourparlers relatifs à l'acquisition du logement loué. L'aboutissement de ce projet permet enfin à la classe moyenne d'acquérir le logement qu'elle occupe à des prix abordables.

## Le PLR œuvre pour que la police puisse porter des bodycams

Le canton de Genève est souvent confronté à des situations complexes lors des interventions policières et il est malheureusement clair que la sécurité se dégrade dans notre canton. Le PLR a donc déposé un projet afin de fixer un cadre légal clair permettant le port de caméras-piétons (bodycams), lesquelles permettront de garantir la transparence, la traçabilité et la sécurité juridique des interventions policières. La présence d'une caméra aura un effet dissuasif sur les comportements agressifs et permettra d'améliorer la qualité des preuves pour toutes les parties prenantes. Le dépôt de ce projet s'inscrit dans la tendance engagée par les cantons du Valais, de Zurich, Vaud et Fribourg.

**GRICHTING HOTEL**  
*Au cœur des Alpes*

Grichting Hotel And Serviced Apartments  
23 Kurparkstrasse 3954 - Leukerbad  
Tél: +41 76 462 60 13  
[www.hotel-grichting.com](http://www.hotel-grichting.com)

The advertisement features a large background image of snow-capped mountains. Overlaid on the top right is a stylized mountain range graphic with radiating lines. Below the text, there are three smaller images: a wooden hotel building at night, three skiers standing on a snowy slope, and a woman in a hot tub outdoors with a snowy landscape in the background. In the bottom right corner, there is a logo for Loèche-les-Bains.

## LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site [plr-ge.ch](http://plr-ge.ch)

### NOTRE PROGRAMME

### NOS ACTIONS



AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT	ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES	EMPLOIS ET ÉCONOMIE	FISCALITÉ	MOBILITÉ	SÉCURITÉ	ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE	ÉCOLE ET FORMATION
<b>PL 13659</b> « Pour une transparence dans les attributions de terrains publics »	<b>PL 13721</b> « Exclusion des panneaux et plaques professionnelles se trouvant sur les chantiers »	<b>PL 13700</b> « Pour une application raisonnable de la parité dans les commissions officielles »	<b>PL 13600</b> « Modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP) »	<b>M 3067</b> « Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »	<b>M 13719</b> « Introduction des caméras-piétons (bodycams) »	<b>M 3180</b> « Pour des RTS au juste prix »	<b>PL 13499</b> « Pour la valorisation de l'engagement de milice par les Hautes Écoles genevoises »
<b>PL 13601</b> « Pour une meilleure coordination des travaux sur la voirie et une indemnisation des restaurateurs et des commerçants lors des périodes de travaux »	<b>PL 13077</b> « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »	<b>PL 13696</b> « Pour une gouvernance plus agile »	<b>PL 13686</b> « Sur l'allégement des coûts de la réglementation pour les entreprises »	<b>M 3060</b> « Pour un accès à des transports individuels adaptés, au prix des transports publics, pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les TPG »	<b>M 3152</b> « Pour une action forte contre le home-jacking »	<b>M 3097</b> « Pour une tarification en matière de raccordement et de fourniture de l'énergie thermique par les réseaux thermiques structurants intelligible, proportionnée et supportable ! »	<b>M 3082</b> « Taxe universitaire et contribution financière aux associations d'étudiants : pour le libre choix des étudiants de l'Université de Genève »
<b>PL 13494</b> « Équipements publics : cession des parcelles au profit de la commune de situation du bien-fonds »	<b>PL 11548</b> « Caisse de pension de l'État : prise en charge paritaire de la cotisation »	<b>PL 13524</b> « Donnons aux magistrats judiciaires les mêmes conditions de départ à la retraite que le personnel de l'État »	<b>PL 13448</b> « Pour que les manifestations n'entraînent pas les principaux axes de circulation et ne péjorent pas les commerçants »	<b>M 3087</b> « Pour intégrer les soins de transition de genre dans le cadre de la médecine hautement spécialisée (MHS) »	<b>M 3011</b> « Pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »	<b>PL 3014</b> « Pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière »	<b>M 3146</b> « Pour des emplois temporaires et flexibles de surveillants d'élèves dans les CO »
<b>M 3142</b> « Pour une économie d'eau rationnelle, permettons la liberté du choix de l'équipement sanitaire »	<b>M 3170</b> « Stop à la dépendance vis-à-vis des systèmes américains : pour des solutions IT 100% suisses »	<b>PL 11716</b> « Ouverture du samedi »	<b>PL 31173</b> « Améliorons la gouvernance des établissements publics principaux à Genève »	<b>M 3010</b> « Interventions de réassiguration sexuelle : pour un consentement éclairé et un bon encadrement médical »	<b>PL 13720</b> « Valoriser la formation professionnelle, le monde du travail et le bénévolat et réduire les lourdes administratives »	<b>M 314</b> « Pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière »	<b>M 2998</b> « Pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin »

# PLR EN IMAGES

## APÉRITIF DES VŒUX



# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00